

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Déclaration du groupe de l'UNSA

Avec cet avis, le CESE exerce pleinement son rôle de vigie et d'aiguillon des politiques publiques. Si l'élaboration de la loi constitue un élément majeur de l'exercice démocratique, elle ne peut suffire. C'est bien dans son application et sa mise en œuvre que se mesure l'engagement de la représentation nationale et de l'appareil d'état à passer de l'intention aux actes concrets, impactant l'organisation de nos sociétés et la vie de nos concitoyens et en l'occurrence l'avenir du vivant sur notre planète.

De ce point de vue, l'avis que nous examinons aujourd'hui est très instructif. Il permet de mesurer combien la prise de conscience individuelle, collective et politique d'un sujet, finalement récent dans le débat public, celui de la préservation de la biodiversité, prend du temps à s'installer et à irriguer la société... alors même que nous sommes déjà dans l'urgence des indispensables sauvegardes !

Le constat est en effet alarmant, comme vient de le rappeler il y a quelques jours l'ONU dans son dernier rapport sur la diversité biologique mondiale : même si des efforts ont été entrepris, aucun des « objectifs d'Aichi » n'a été pleinement atteint. Seuls six sont considérés comme ayant été « partiellement atteints » et selon ANTONIO GUTTIEREZ, son secrétaire général : « Une ambition beaucoup plus grande est nécessaire. » Ce constat est renforcé par le dernier rapport du WWF qui précise que les populations de vertébrés ont chuté de 68% en moins de cinquante ans.

C'est dire tout l'intérêt à appliquer dans tous ces aspects cette loi novatrice de 2016 qui fixe 3 axes pour la reconquête de la biodiversité: Éviter, Réduire et Compenser.

L'avis livre une analyse chirurgicale des finalités de la loi et de la palette d'outils qu'elle introduit. S'il reconnaît des avancées, il pointe aussi méthodiquement les retards, les faiblesses, les biais ou les insuffisances dans la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs prévus que ce soit au plan national comme au plan local, alors que l'on sait combien l'engagement des collectivités locales est majeur au regard de la variété de leurs territoires et de sa biodiversité.

La question centrale de la maîtrise de l'artificialisation des sols et de la planification de l'urbanisme reste toujours un sujet insuffisamment traité alors qu'il constitue un levier essentiel dans la préservation de la biodiversité et la reconquête des espaces naturels.

Alors que les dégradations se poursuivent, il est impérieux que la biodiversité devienne un axe systématiquement intégré dans l'élaboration des politiques publiques. À ce titre, les préconisations 1 et 2 donnent le ton en posant les questions du portage politique volontariste, de l'indispensable approche transversale, des financements ambitieux ou encore des formations à multiplier pour tous les acteurs concernés. Cet exercice de sentinelle de la biodiversité effectué par le CESE s'avère précieux au moment où va se discuter la Stratégie nationale pour la biodiversité sur la période 2021/2030.

Un grand merci aux rapporteurs pour ce travail pointu d'analyses et de propositions. L'Unsa a voté cet avis.